

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. ANDRE PARRAT, DÉPUTÉ (CS-POP ET VERTS) INTITULÉE "COMMUNICATION DESINTEGREE AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT ?" (N°2681)

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en marge portant sur les problèmes de communication au sein du Service de l'enseignement (SEN), ainsi que, parallèlement, sur la question de l'organisation de l'enseignement spécialisé et de l'attribution des ressources sur le terrain avec la mise à disposition des enseignant-e-s spécialisé-e-s.

Le SEN connaît depuis plusieurs années une surcharge importante au niveau du travail lié en particulier à l'introduction de la RPT en 2008. En ce qui concerne ce dernier point, il est à relever que la reprise des tâches découlant de la RPT s'est faite avec une volonté de maîtrise des coûts sans une anticipation suffisante quant aux conséquences organisationnelles. Par la suite le volume de travail a encore augmenté. En effet, il appartient désormais au SEN de gérer l'ensemble des situations des enfants en difficulté, tant au niveau scolaire qu'au niveau du suivi psycho-pédagogique, avec l'engagement d'enseignant-e-s spécialisé-e-s et de la mise en place du soutien par des psychomotricien-ne-s. Plus de 300 élèves bénéficient actuellement des prestations que le SEN se charge d'organiser et de financer ; ce nombre ne cesse de croître.

A la veille des vacances d'été 2014, le chef de la section Intégration a présenté les options du SEN relatives à un nouveau découpage géographique des interventions des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Cette répartition vise notamment à mieux maîtriser les déplacements et à diminuer les coûts liés. Les enseignant-e-s concerné-e-s n'ont à notre connaissance pas contesté les principes du nouveau système mais le fait qu'ils ont été mis devant le fait accompli, sans qu'aucune information préalable ou coordonnées n'ait été donnée. Une telle situation est à éviter.

Quant aux changements d'enseignant-e-s dont il est fait mention, il convient de préciser que l'organisation scolaire ne peut systématiquement garantir à chaque élève d'avoir le ou la même enseignant-e. D'un point de vue pédagogique et pour le développement de l'enfant, il est parfois souhaitable qu'il se trouve face à d'autres personnes qui viennent élargir son environnement cognitif et de confiance. Dans la mesure du possible, il est évident que le suivi est assuré, mais dans le cadre d'une réorganisation telle que celle mise en place au mois d'août, il est inévitable que certains élèves bénéficient du suivi d'un/une nouvel-le enseignant-e. Dans ce cadre il est possible que certaines situations particulières soient sujettes à critiques ; toutefois d'une manière générale, les mesures de soutien sont assurées par des professionnel-le-s.

A l'avenir, il sera porté une attention particulière à la communication du SEN, avec un objectif d'anticipation des décisions afin de laisser un temps de réflexion aux personnes concernées. Il est opportun et utile, dans la mesure du possible, d'organiser des consultations et de tenir compte des avis qui pourraient améliorer la situation.

Le Gouvernement estime que les enseignant-e-s de soutien bénéficient de la reconnaissance légitimement souhaitée, preuve en est le grand nombre de situations particulières qui leur sont confiées. Pour assurer la relève, il s'avère impératif que les enseignant-e-s sans formation spécifique puissent acquérir en situation d'emploi les connaissances et compétences nécessaires pour dispenser le soutien qui, rappelons-le, a pour objectif d'aider les élèves qui présentent des difficultés scolaires globales. Les titres académiques ou professionnels sont la garantie que les enseignant-e-s disposent des aptitudes nécessaires pour cette tâche, l'expérience venant augmenter leur crédit auprès des parents. Le Gouvernement veillera, comme jusqu'à présent, à assurer une prise en charge et une scolarisation de qualité auprès des élèves concernés.

Delémont, le 18 novembre 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler